



« Repenser le sans abrisisme n'a jamais été aussi possible »

Carte blanche de Pierre Verbeeren, DG de Médecins du Monde, publiée sur le site l'Echo le 15 novembre 2017

Le projet d'Ordonnance des Ministres Frémault et Smet pourrait bien consacrer le basculement suivant : » on ne gère plus le sans abrisisme, on l'éradique « .

Quelque chose pourrait bien basculer dans le sans-abrisisme bruxellois. D'un côté, la crise du Samusocial ne permet plus au mammoth de l'urgence d'imposer son agenda. De l'autre, les traditionnelles maisons d'accueil sont – encore gentiment – challengées par de nouvelles pratiques plus radicales : le Housing First veut « gagner la lutte contre le sans abrisisme par le logement », DoucheFlux « permet aux précaires de se refaire une beauté et de redresser la tête », tandis qu' Infirmiers de rue montre que « sortir de la rue, c'est possible ». Le projet d'Ordonnance des Ministres Frémault et Smet pourrait bien consacrer le basculement suivant : « on ne gère plus le sans abrisisme, on l'éradique ». Pour atteindre l'objectif, le secteur va devoir affronter 3 monstres donc lever trois tabous. Nous pensons qu'il va y arriver.

L'épreuve initiatique sera de marier urgence et insertion. Trop longtemps opposées, ces modalités de la prise en charge vont devoir s'inscrire dans un continuum. L'ordonnance bruxelloise y répond en créant un lieu de coordination. Mais ce n'est parce que les parents se rencontrent que leurs enfants se marient. Partout dans le monde, l'urgence est la règle, l'insertion l'exception. A fortiori quand le principe de l'insertion est interdit, comme pour les sans papier qui représentent jusqu'à 60% des publics du dispositif hivernal. Les seuls pays, comme la Suède, où l'urgence s'est réduite à la portion congrue, sont ceux où les acteurs de l'insertion ont fait un pas vers la rue et où l'urgence a fait un pas vers le logement. Avant de les accueillir voire de leur proposer un logement, il faudra aller chercher les gens dans la rue et dans les squats, accepter d'attendre avant de les convaincre. Juxtaposer le travail de rue et l'accueil ne crée pas le trajet. Nous devons inventer le dispatching, inventer le trajet, inventer le travail en réseau. Nous n'en avons pas encore le mode d'emploi. Le symbole de cet écueil est le dossier électronique : que mettre dedans, quelles informations partager, quel secret professionnel, quelle confiance mutuelle ? Ce n'est pourtant là qu'un cache-sexe du problème. Si la seule personne à distribuer l'accès aux informations qui la concernent est le sans abri lui-même, tous ces enjeux n'existent plus.

Lorsque le mariage (la fusion ?) entre urgence et insertion aura été célébré, il faudra compter. La dernière étude de la Strada recense 3.386 personnes sans abri ou mal logées à



« Repenser le sans abrisisme n'a jamais été aussi possible »

Bruxelles. Les maisons d'accueil répondent à 25% de la demande ; le secteur informel à 40% (squats, communautés religieuses, services payants non agréés) , la rue et les abris d'urgence à 35%. Une telle photo ne nous dit malheureusement rien des passages de la rue à l'urgence, de l'urgence à l'accueil, de l'accueil au logement, ou mieux (housing first), de la rue au logement. La question à laquelle le Parlement bruxellois devra répondre est simple « combien de personnes nous engageons-nous à sortir de la rue ? » L'Ordonnance ne doit pas le dire, mais le politique devra préciser, par le truchement de son budget, quel espoir il offre à qui. Avec ses actuels 18,5 millions €, Bruxelles ne peut espérer venir en aide à plus de 1.500 personnes. Faites vos calculs.

Un monstre en cache un autre

Le monstre de la quantité cache toujours un autre monstre : celui de la qualité. Le 3ème tabou du secteur est la question de la sortie. Quand sort-on du sans abrisisme ? Quand a-t-on fini son travail ? Quand peut-on se sentir déchargé de sa responsabilité sociale, politique et budgétaire ? Chez Médecins du Monde, nous estimons avoir fait notre travail lorsque la personne a un médecin traitant et lorsqu'elle est en ordre administratif pour que ses frais de santé soient couverts. Alors, notre mission s'arrête. Mais quand s'arrête la mission des acteurs du sans abrisisme ? L'Ordonnance n'en dit rien. La réponse pourrait être celle-ci : on sort du sans abrisisme lorsque la personne dispose d'un logement stable et d'un CPAS de référence.

Pourtant évidente, cette définition ne sera probablement pas acceptée, parce que nous n'avons plus confiance dans les acteurs du droit commun : le CPAS va-t-il vraiment aider ou va-t-il replonger la personne dans l'exclusion. Comme le médecin. Va-t-il suivre la personne ou l'abandonner ? Or, c'est leur boulot et veillons à ce qu'ils le fassent plutôt que trouver des rustines pour le faire à leur place. Le sans-abrisisme doit challenger le droit commun, pas le remplacer. Que l'INAMI paie les soins de santé et les CPAS assurent l'accompagnement social. Si ceci est vrai, nous plaidons pour que la concertation sur le sans-abrisisme inclue les acteurs du droit commun : les médecins généralistes, les maisons médicales et les hôpitaux pour la santé, les CPAS pour le social, les sociétés de logement social...

Au-delà de l'ordonnance qu'ils proposent, les Ministres Frémault et Smet devront dans les mois qui viennent conduire la bataille contre ces monstres. Un texte ne fera pas la chanson. Nous sommes résolu à leur donner un coup de main.

Pierre Verbeeren, Medecins du Monde, 15/11/2017

A LIRE

[Future Ordonnance Sans-abri : où en est-on ?](#), CBCS, 16/11/2017